

Le Code du travail prévoit l'obligation pour l'employeur de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir accéder et utiliser leur lieu de travail, et également de pouvoir évacuer en cas d'incendie.

POURQUOI ET COMMENT RENDRE ACCESSIBLE MON ENTREPRISE ?

- HAN04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les avantages d'une mise en accessibilité à tous des locaux
- Être en mesure de prioriser les actions
- Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans son entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage
- Les chefs d'établissements
- Les personnes chargées du handicap
- Les responsables techniques / de sécurité

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE

- Les déficiences, le handicap et l'accessibilité
- La situation actuelle
- Les principes de l'accessibilité de nos jours
- Les avantages d'une mise en accessibilité

LES DISPOSITIONS

- Les établissements soumis au Code du travail
- Les dispositions techniques
- Les dispositions organisationnelles
- L'évacuation des personnes handicapées
- L'affichage de sécurité et les consignes

COMMENT RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ENTREPRISE ?

- Les principales étapes
- Comment améliorer le confort pour tous ?
- Les astuces
- L'évacuation des personnes

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners